Le Républicain DE L'ESSONNE

ATTESTATION DE PARUTION

Editions de Média d'Informations Régionales
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN
Parutions : 27/08/2026, 17/09/2026
Référence n°L035243

RIS ORANGIS, le 18 août 2026

SYNDICAT DE L'ORGE

Zonage d'assainissement eaux usées et pluviales

AVIS D'ENQUETE

Par arrêté n°ASST-2026/4, le Président du Syndicat de l'Orge a ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui aura lieu **du 14/09/2026 au 13/10/2026** portant sur l'établissement du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Saint Cyr-sous-Dourdan et du Val-Saint-Germain.

Les intéressés pourront, pendant cette période, prendre connaissance du dossier dans les mairies de St-Cyr et du Val aux horaires d'ouverture normales, ainsi qu'à l'adresse web : https://www.syndicatdelorge.fr/actualites/

M. Joël RIVAULT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Versailles, pour recevoir en personne les :

- Mercredi 16 septembre de 9h à 12h en mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan,
- Samedi 26 septembre de 9h à 12h en mairie du Val-Saint-Germain,
- Samedi 3 octobre de 9h à 12h en mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan,
- Mardi 13 octobre de 9h à 12h en mairie du Val-Saint-Germain.

Les observations pourront être inscrites sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les locaux des deux mairies, ou être adressées par mail à l'adresse enquêtes-publiques@syndicatdelorge.fr en indiquant en objet : «Enquête publique zonage assainissement Saint Cyr sous Dordan/Le Val St Germain» ou enfin en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur, M. Joël RIVAULT, avec le même objet à l'adresse : Syndicat de l'Orge - 163 route de Fleury - 91170 VIRY-CHATILLON.

Les observations transmises par courriel ou courrier ne seront prises en compte que si elles sont reçues pendant la durée de l'enquête.

Les rapports et conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies ou au Syndicat dès qu'ils seront transmis au Syndicat de l'Orge à la fin de la procédure d'enquête et cela pendant une durée minimale d'un an.

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 76 - 91002 EVRY Cedex
RCS Evry 811 967 330
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20